



Intervention de A. Bazot lors de l'audition de l'UFC-Que Choisir devant la
Mission Création et Internet, présidée par Patrick ZELNIK.

Lundi 5 Octobre2009

Paris

Bonjour,

L'UFC Que Choisir est auditionnée une nouvelle fois pour discuter du téléchargement et de la rémunération des artistes.

Nous avons déjà été auditionnés pour les projets de lois DADVSI, HADOPI ainsi que par la commission Olivienne. A chaque fois nos contributions, nos demandes sont restées lettres mortes.

La commission Olivienne a même été plus loin car, *in fine*, la contribution de l'UFC Que Choisir a été oubliée et effacée comme si elle n'avait jamais existé.

Dés lors, vous comprendrez nos réticences vis-à-vis de votre commission et notre demande quant à sa transparence. Nous sommes convaincus qu'il en va de la légitimité de votre travail.

C'est d'ailleurs pour cela que en ce qui nous concerne ce qui se dit ici ne sera pas secret et que nous nous réservons le droit de communiquer sur le contenu de nos échanges.

Au delà de ce point méthodologique, il nous semble important pour avancer qu'enfin s'amorce une vraie autocritique dans l'industrie culturelle. Depuis cinq ans maintenant, l'industrie culturelle se trouve des bourreaux « bouc-émissaires », au premier chef les consommateurs, qualifiés de pirates, puis les fournisseurs d'accès internet et maintenant le diable Google, sans jamais opérer une réelle autocritique ni même témoigner d'une volonté de remettre en cause leur propre inadaptation à un nouvel univers.

Vous me direz, que j'exagère, qu'il y a, par exemple, eu l'abandon des DRMs. Mais personne n'est dupe, il s'agit là d'un numéro d'illusionnisme car, d'une part, les DRMs avaient déjà pratiquement disparus des offres à l'unité et d'autre part, les DRM sont toujours présents dans les offres sous forme d'abonnement, qui sont les plus attractives pour le consommateur.

J'imagine que vous me parlerez également des nouveaux accords issus de la loi Création et Internet sur la chronologie des médias. Mais une fois de plus, il s'agit de mesures en trompe l'œil, car on raccourcit à quatre mois le délai entre la salle et la disponibilité en numérique pour les offres à l'unité mais pour les offres à l'abonnement il faudra attendre 36 mois.

Si on ajoute à cela la difficulté qu'on les distributeurs et les diffuseurs à accéder aux contenus, je peux vous le dire, si votre commission n'est pas à l'initiative de mesures courageuses de régulation l'offre légale attractive, que vous espérez, ne verra jamais le jour.

Qu'entend-t-on par mesures courageuses, je résumerai en deux points ce que vous trouverez de manière plus détaillée dans notre contribution écrite :

1. Il est nécessaire de réguler l'accès aux catalogues, pour la musique comme pour les films. Car il n'existe aucune plateforme qui peut se vanter d'avoir une offre représentative du marché. Ce qui signifie qu'il faut garantir l'accès aux catalogues à tous à des tarifs raisonnables et dans des conditions transparentes. Nous avons la conviction que les catalogues constituent des *facilités essentielles* et que, par conséquent, l'accès à ces derniers doit être encadré par une institution indépendante.
2. Il est absolument nécessaire de mettre en place un système de gestion collective pour toutes les plateformes d'hébergement et de streaming. Ceci permettrait de résoudre deux problèmes majeurs. Tout d'abord le fait que les artistes touchent peu ou rien sur les revenus générés par ces infrastructures, alors même que ces dernières, parce que durement ponctionner par les plus gros acteurs du marché comme les majors, peinent à vivre. Puis cela permettrait aux diffuseurs et hébergeurs un accès garanti à l'ensemble des catalogues.

Un autre frein aux offres légales d'abonnement : les DRMs. Contrairement aux idées reçues ils restent la règle (pour la music et le film) Des DRMs incompatibles avec le matériel Apple - quand on sait que la part de marché des lecteurs MP3 Apple est proche de 70% c'est un comble - et les logiciels libres. Mais aussi dans les offres d'abonnement on ne trouve jamais une offre, et cela est encore plus vrai pour le film, qui couvre tous les catalogues. Ceci est inacceptable et encore plus dans un pays où le discours officiel consiste à dire que seul le téléchargement nuit au développement des offres légales.

Puisque j'en viens au téléchargement, je tiens à dire que quoiqu'il arrive celui-ci ne disparaîtra jamais. Même en améliorant substantiellement l'offre commerciale. Car, contrairement à ce que beaucoup affirment il n'est pas seulement le fait d'affreux pirates qui ne veulent que du gratuit. Il est un nouvel usage, une nouvelle manière d'appréhender la culture mais aussi le fondement de nouvelles relations entre le public et les artistes comme certains, peut être plus éclairés, comme Radiohead ou Trent Reznor l'ont compris. Ce dernier, bien qu'il distribue toute sa musique gratuitement sur Internet, bas des records de vente. Il a notamment été le premier au classement des ventes en numérique sur le site d'Amazon.

Quoique qu'il arrive le partage subsistera et une solution doit être trouvée. Nous avons, au sein de la plateforme Création Public et Internet, proposé la notre, une contribution mensuelle obligatoire contre un droit à partager. Nous la posons sur la table et sommes prêts à en débattre.

Ce débat est sans cesse repoussé, mais tant qu'on ne lui apportera pas une vraie réponse, j'entends tant qu'on ne le légalisera pas et qu'on ne l'encadrera pas, il reviendra régulièrement sur la table. Et un jour, quand on aura le courage de lui apporter la réponse adaptée on prendra la mesure du gâchis occasionné par les multiples « lois rustines » votées.

Pour finir, nous répétons avec force ce que nous avons déjà dit, il est hors de question pour nous d'accepter toute forme de taxation ou de contribution qui pèserait directement ou indirectement sur le consommateur sans contrepartie.

L'UFC-Que Choisir est scandalisée par les différentes déclarations que l'on entend comme la dernière en date de la SACEM qui après avoir défendu les différentes lois HADOPI ose demander une taxation sur les FAIs, parce qu'elle estime que ces lois n'auront aucun effet sur le téléchargement. La SACEM, accepte la gabegie de la loi Hadopi, qui pèsera sur les consommateurs, et demande une nouvelle taxation qui pèsera une nouvelle fois sur les consommateurs.

Ce n'est pas ainsi, que l'on réconciliera le public et les artistes. Et je peux vous le dire les relations entre eux ce sont depuis DADVSI et surtout HADOPI bien dégradées.